

**RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU**

**OBJET : Demande de subvention pour l'aménagement des abords du canal de la Manufacture à Châtelleraut (ISMH)**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le site de l'ancienne manufacture d'armes de Châtelleraut est le témoin d'une histoire industrielle ayant fortement marqué la ville et son territoire. Friche industrielle il y a quelques années, le site a fait l'objet de restaurations successives et accueille aujourd'hui de nombreuses activités aussi prestigieuses que l'AFPA, les Archives de l'Armement, l'école de cirque, le conservatoire de musique...*

*Après la restauration de l'ouvrage hydraulique du canal, de ses vannes et passerelles, c'est au tour des abords et de la promenade autour du canal d'être traités.*

*Le coût de cette opération est de 110 393 € HT, hors maîtrise d'oeuvre, assurée par le cabinet d'études Bief.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa I – 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique, notamment touristique,

**VU** la délibération n° 1 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** que la communauté d'agglomération a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné, que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et que les travaux de restauration sont en pleine phase avec l'aménagement du site,

**CONSIDERANT** que l'intervention de l'Etat est fixée à 15 % du montant HT des travaux,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération correspondant à la tranche 1, et de solliciter des subventions de l'Etat et de la Région:

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC	Etat (15% du montant HT)	
Travaux	110 393 €	132 472 €	Région (30% du montant HT)	35 767€
MO (8%)	8 832 €	10 598 €	Autofinancement (dont FCTVA)	89 419€
<b>Total</b>	<b>119 225 €</b>	<b>143 070 €</b>	<b>Total</b>	<b>143 070 €</b>

**Délibération du bureau communautaire**

**du 12 janvier 2015**

**n°10**

**page 2/2**

- de s'engager à financer la totalité du marché de travaux, soit 143 070 € TTC sur l'exercice 2015, et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 14/01/2015

Publié au siège de la CAPC, le 15/01/2015

n°80

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER